

## Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Sécurité sanitaire des aliments Renforcement des contrôles pendant la période estivale

\_

L'Opération Alimentation Vacances (OAV), qui débute aujourd'hui et se déroulera jusqu'au 15 septembre permettra de renforcer les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs de la restauration et des commerces alimentaires, notamment ceux qui connaissent un pic d'activité estival.

Cette action s'inscrit plus largement dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances, à laquelle participent les services de l'État en charge de la sécurité sanitaire, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes, des douanes et de la santé.

La surveillance sera prioritairement concentrée sur les restaurants et commerces alimentaires présentant une hausse d'activité saisonnière (marchés, boucheries, traiteurs, poissonneries, ventes ambulantes, supérette de centres de vacances, etc). Les contrôles seront également renforcés dans les centres aérés, les colonies de vacances et les camps sous toile.

Cette année, pour la première fois, les résultats de cette opération seront rendus accessibles au public sur le site internet <a href="http://alim-confiance.gouv.fr/">http://alim-confiance.gouv.fr/</a>: une carte interactive permettra de rechercher l'établissement par son nom ou son adresse et d'avoir accès à la date de la dernière inspection ainsi qu'au niveau d'hygiène qui y aura été constaté.

En 2016, l'Opération Alimentation Vacances avait donné lieu à 17 500 inspections par les agents chargés de la sécurité sanitaire, de la consommation et de la répression des fraudes au sein des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP).

Ces inspections avaient conduit à 151 fermetures d'établissements et à 804 procès-verbaux d'infractions.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation reste, plus que jamais, mobilisé sur les questions de sécurité sanitaire des aliments afin d'assurer la protection des consommateurs.

Pour plus d'informations sur l'OAV : <a href="http://agriculture.gouv.fr/surveillance-des-denrees-alimentaires-controle-et-gestion-des-alertes-sanitaires">http://agriculture.gouv.fr/surveillance-des-denrees-alimentaires-controle-et-gestion-des-alertes-sanitaires</a>

Contacts presse

Service de presse de Jacques Mézard - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u> Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>